PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

RÈGLEMENT MRC-746

Règlement prévoyant les sommes nécessaires pour rencontrer les coûts reliés au service de "**GESTION COURS D'EAU**" prévus pour l'exercice financier 2014.

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 2 octobre 2013;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir une somme de 82 758 $ représentant les coûts reliés au service de gestion des cours d'eau;

RÉPARTITION

ATTENDU QUE les coûts reliés au service de gestion des cours d'eau sont couverts par les revenus qu'ils génèrent;

ATTENDU QUE toutes les mesures nécessaires seront prises pour atteindre l'équilibre budgétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement **MRC-746**, unanimement statué ce qui suit savoir:

1) Il sera par les présentes requis des municipalités utilisatrices du service de gestion des cours d'eau, les revenus suffisants au montant de 70 758 $, le tout selon les tarifs déjà établis, pour couvrir les dépenses;

2) Il sera et il est par les présentes requis, au prorata de leur richesse foncière uniformisée 2014, de toutes les municipalités de la MRC de Drummond, un montant de 6 000 $ et une appropriation de surplus de 6 000 $ tel que validé au 31 décembre 2012; le tout tel qu'il apparaît aux tableaux nos 1 et 2, tableaux ci-annexés pour valoir comme si ici au long récité;

3) Il sera et il est par les présentes requis de toutes et chacune des municipalités de la MRC de Drummond, les coûts ci-haut prévus, en versements dus les premiers jours des onze (11) premiers mois de 2013 tel que prévu au tableau no 2;

4) Il sera et il est par les présentes statué qu'un intérêt de un pour cent (1%) par mois sera chargé à toutes et chacune des municipalités visées par le présent règlement pour tout versement fait après un mois pour lequel il doit être fait.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT PRENDRA FORCE ET EFFET SUIVANT LA LOI.

ADOPTÉ

Signé: *Jean-Pierre-Vallée*
Jean-Pierre Vallée
préfet

Signé : *Christine Labelle*
Christine Labelle
directrice générale

ADOPTÉ LE : **27 novembre 2013**

RÉSOLUTION D'ADOPTION : **mrc10535/13**

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : **27 novembre 2013**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Drummondville, ce 9 décembre 2013

Christine Labelle
Directrice générale